

MAIRIE

de
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN

Arrêté Municipal

N° 26/2025 – TEMPORAIRE – Pouvoir de Police –
Circulation et stationnement



Objet de l'arrêté : Vide greniers 2025 – Rue Jeanne d'Arc,
de Lorry, de Lessy, de la Gare et du 18 novembre 1944

Le Maire de la Commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN,

- VU la loi municipale du 6 juin 1895 ;
- VU l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Route ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^e partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;
- VU la demande présentée par le Comité d'Animation de CHATEL-SAINT-GERMAIN, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser un « VIDE GRENIERS » dans le centre du village le lundi 9 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité et assurer le bon déroulement de la manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur les voies communales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits le lundi 9 juin 2025 de 3 heures à 19 heures :

- Rue Jeanne d'Arc / Rue de Lorry / Rue de Lessy / Rue de la Gare / Rue du 18 novembre 1944

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié conformément à l'article L 2122-29 du CGCT, seront constatées par procès-verbal qui sera transmis au tribunal compétent.

Article 3 : Madame le Maire, Madame la Secrétaire de Mairie, Le Responsable des Services Techniques Municipaux, La Police intercommunale de l'Eurométropole de Metz, la Brigade de Gendarmerie de Sainte-Marie-Aux-Chênes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché aux endroits habituels.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Moselle, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux, La Police intercommunale de l'Eurométropole de Metz, la Brigade de Gendarmerie de Sainte-Marie-Aux-Chênes, le SDIS 57, Madame le Maire de Lessy.

Fait à CHATEL-SAINT-GERMAIN, le 2 mai 2025

Le Maire,



Claire ANCEL.